

AFFAIRE N° 4. - Compte administratif de 1966 et Budget Supplémentaire 1967
des cantines scolaires

M. TESSIER donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le Compte Administratif des cantines scolaires pour l'exercice 1966, ainsi que le Budget supplémentaire 1967.

Le Compte administratif s'élève:

- en <u>DEPENSES ORDINAIRES</u> à	84 284 244 Frs
- en <u>RECETTES ORDINAIRES</u> à	86 379 304 Frs

et présente un excédnet de RECETTES de 3 522 396 Frs (2 095 060 + 1 427 336, Excédent 1965) = 3 522 396 Frs.

Cet excédent a été repris au budget supplémentaire de l'exercice 1967 que je vous demande également d'approuver après en avoir pris connaissance.

LE MAIRE. • Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
P. le Préfet et par délégation
de secrétaire général pour les affaires
économiques
Signé: J. Chevance